



1 Une certification AOC

« AOC » signifie Appellation d'Origine Contrôlée. C'est une **certification française** qui protège le nom d'un produit. Ce dernier se distingue par les étapes de production qui le caractérisent.



4 Le produit commercialisé

L'étiquette AOC Bois du Jura est réservée aux sciages réalisés avec du **sapin** pectiné ou de l'**épicéa** commun. C'est un bois solide, qui présente une haute résistance mécanique.

Ce produit AOC est une **reconnaissance** du travail effectué pour le vendeur et une **garantie** de provenance, pour l'acheteur.

La production se fait selon les **savoir-faire** d'une communauté humaine, dans un milieu biologique spécifique, ce qui donne au produit son originalité. **On parle ainsi de terroir.**

Les bois du massif jurassien

2

Les « Bois du Jura » profitent d'une **grande notoriété** depuis plusieurs siècles, en raison de leur importante résistance mécanique.

La récolte et la transformation de ces résineux se sont intensifiées à partir du XVIIe siècle pour approvisionner les grands marchés français, jusqu'à **concurrencer les bois scandinaves** dans les ports atlantiques.

Une aire géographique délimitée

3

Le sciage des bois s'effectue dans une aire géographique approuvée par l'INAO (Institut National des Origines et de la Qualité), qui s'étend sur l'**ensemble du massif jurassien** : départements de l'Ain, du Doubs, du Jura et de la Saône-et-Loire.

Les arbres qui alimentent les scieries, productrices de sciages AOC, doivent être issus de parcelles forestières situées à une **altitude supérieure à 500 mètres**, dans cette même aire géographique.

5

Les opérateurs de la filière

Les femmes et les hommes engagés dans la démarche de l'AOC sont :

- Des propriétaires forestiers publics ou privés,
- Des exploitants forestiers et des coopératives,
- Des entreprises de sciage.

C'est grâce à cet **engagement** que vous pouvez acheter des Bois du Jura AOC pour vos projets de construction.

Pour en savoir plus, contactez le Comité Interprofessionnel de Promotion des Bois du Jura : 03 39 59 74 20 / info@aacboisdujura.fr

AOC BOIS DU JURA

Expliquée en 7 points

Du bois pour la construction

6

Ces bois massifs de grande qualité répondent aux besoins de la construction, en offrant un matériau écologique, résistant et léger.

Construire avec des bois AOC, c'est mettre en évidence les **savoir-faire locaux** et privilégier les **circuits courts**.



Un engagement sous contrôle

7

En produisant, exploitant ou sciant des bois AOC, les opérateurs s'engagent à **respecter** le Cahier des Charges associé.

La conformité de leur travail est vérifiée par un organisme certificateur qui réalise des contrôles réguliers. Cela garantit aux utilisateurs une **traçabilité stricte** de chaque bois. De la forêt à la transformation, aucune tolérance n'est accordée.